

## OPERATION FACADES QUARTIER GARE

---

### Conditions de recevabilité

- Seules les façades donnant sur ou visibles du domaine public seront subventionnées y compris les murs de clôture et portail.
  - Réfection globale de la façade (ravalement de façade, encadrements, modénatures, huisseries, volets bois, ferronneries, débords de toiture...).
- 

### Obligations

#### **Ne pas commencer les travaux avant l'accord de la Ville**

- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (pose et fournitures du matériel).
  - Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 3 ans après la notification de l'octroi de l'aide.
  - Visites de chantier obligatoires par les techniciens de la Ville.
  - Pose dès le commencement des travaux d'un panneau de chantier fourni par la Ville.
- 

### Taux de subvention et primes

- 15% ou 20%** du montant des travaux TTC éligibles selon le périmètre.
  - Le plafond de subvention est calculé en fonction de la surface traitée**
    - inférieure à 300 m<sup>2</sup>: plafond à 5 000 €
    - entre 300 et 600 m<sup>2</sup> : plafond à 8 000 €
    - supérieure à 600 m<sup>2</sup> : plafond à 15 000 €
- 

### Documents à fournir

- Formulaire de demande dûment rempli
- Devis détaillés des entreprises
- Les autorisations liées aux travaux (déclarations de travaux, permis de construire, autorisations de voirie...)
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

### Immeuble en copropriété

- Contrat de syndic
- PV d'AG votant les travaux
- Liste et adresses des copropriétaires avec l'attestation de répartition des millièmes
- Un RIB du syndic

Rues du Périmètre de ravalement subventionnées à 20% :

<b>Rues</b>	<b>Numéros</b>
Rue Marie	4 au 12
Rue Frédéric	1 au 13 et du 2 au 8
Avenue du Conflent	9
Rue Valette	9 à 17
Rue Chateaubriand	2 au 14 et du 19 au 27
Avenue du Général de Gaulle	1 au 57 et du 2 au 88
Rue Subra	1
Rue de la tour d'Auvergne	6 au 13 et du 1 au 11
Rue de la Convention	1 au 5 et du 2 au 6
Rue Jean Guirail	1 au 9 et du 2 au 6
Rue Courteline	3 au 17 et du 2 au 18
Rue Béranger	2 au 26 et du 1 au 19
Rue du Progrès	2 au 10 et du 1 au 11
Rue Marceau	2 au 26 et du 3 au 27
Rue d'Alger	1 au 15 et du 2 au 14
Rue Hugo	1 au 5 et du 2 au 12
Rue Lefranc	3 au 33 et du 4 au 20
Boulevard du Roussillon	1 au 17 et du 4 au 18
Place de Belgique	1 au 7 et du 2 au 6
Rue Oliva	2 au 4